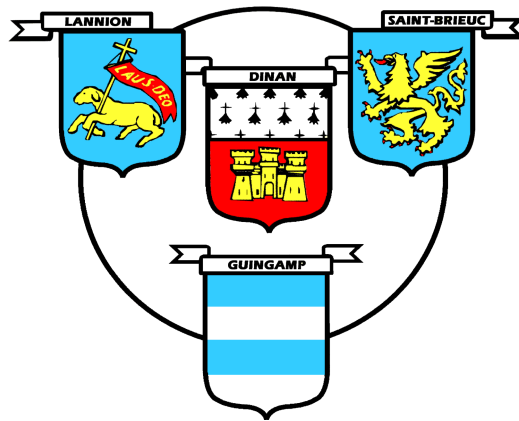


ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du Centre généalogique des Côtes-d'Armor



Samedi 27 avril 2024 à 10 heures

Maison Saint-Yves
Salle Courtel-Duchesne

ORDRE DU JOUR

Ouverture de l'Assemblée générale par le Président
Rapport moral
Rapport financier
Élection des membres sortants du Comité directeur (3^e année de mandat)
Élection de nouveaux candidats éventuels
Montant de la cotisation 2025
Questions diverses

*Vous pouvez nous communiquer les questions que vous aimeriez évoquer,
par message électronique à secretariat@genealogie22.bzh*

Vous trouverez les documents nécessaires à votre participation ci-après. Ils seront également adressés par voie électronique à tout adhérent ayant communiqué ses coordonnées.

Les documents statutaires du Centre généalogique des Côtes-d'Armor sont consultables sur notre site internet.

Statuts de l'association : <http://bit.ly/2jVcXKI>

Règlement intérieur : <http://bit.ly/2kfdNkL>

>>> **Inscription obligatoire** <<<

**Coupon-réponse à renvoyer au Centre généalogique des Côtes-d'Armor
3 bis, rue Bel-Orient – 22000 Saint-Brieuc**

M., Mme* : Nom :

Prénom :

Adhérent(e) n°

Si vous venez accompagné, merci de bien indiquer la personne (adhérent ou pas) afin de vous badger et de gérer les votants :

M., Mme* : Nom :

Prénom :

Adhérent(e) n°

* Rayer la mention inutile

- ☐ Assistera seulement à l'Assemblée générale
>>> Nombre de personnes : ____
- ☐ Assistera à l'Assemblée générale **ET** au repas (participation de **26 euros** par personne)
>>> Nombre de personnes : ____

**Apéritif – Mise en bouche
Repas chaud servi à table :
Entrée, plat, dessert, boissons**

Ci-joint un chèque de ____ euros à l'ordre du CG 22

À retourner avant le **5 avril 2024**

BON POUR POUVOIR

Procuration¹ pour les adhérents ne pouvant assister à l'Assemblée générale

Je, soussigné(e) Nom :

Prénom :

,

adhérent(e) n° , membre du Centre généalogique des Côtes-d'Armor, ne pouvant assister
à l'Assemblée générale du samedi 27 avril 2024, donne pouvoir à :

M., Mme* : Nom :

Prénom :

Adhérent(e) n°

,

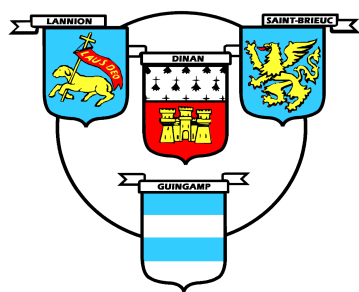
pour m'y représenter.

Fait à , le

Signature (précédée de « BON POUR POUVOIR »)

¹ Nul ne peut détenir plus de deux pouvoirs (statuts CG 22 – article 9)

* Rayer la mention inutile



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du Centre généalogique des Côtes-d'Armor

Programme du 27 avril 2024

Salle Courtel-Duchesne

À partir de **9 h 30**

Accueil

10 h 00

Assemblée générale

Salle Kervennic

12 h 30

Repas

À l'issue du repas, vous pourrez échanger entre vous ou visiter la chapelle Saint-Yves si vous ne la connaissez pas

*Maison Saint-Yves
81, rue Mathurin-Méheut – 22000 Saint-Brieuc
Parking privé gratuit*

Accès

